

## FRAISES

### REGLEMENT CE N° 843/2002 (JOCE du 21/05/2002)

Dispositions	Catégories		
	EXTRA	I	II
Valeur commerciale	Qualité supérieure	Bonne qualité	Qualité marchande
<b>I - CARACTERISTIQUES MINIMALES</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entières et munies de leur calice (sauf fraises des bois), pédoncule (si présent) et calice vert et frais</li> <li>- saines (ni pourriture et altérations pouvant les rendre impropres à la consommation)</li> <li>- pratiquement exemptes d'attaques de parasites et de leurs attaques</li> <li>- propres, d'aspect frais mais non lavées</li> <li>- exemptes d'humidité anormale</li> <li>- exemptes d'odeur ou saveur étrangères</li> <li>- soigneusement cueillies, suffisamment développées et maturité suffisante</li> </ul>		
<b>II - CARACTERISTIQUES QUALITATIVES (répondant aux caractéristiques minimales pour II)</b>			
. Forme	- Typique de la variété	- Typique de la variété	
. Coloration	- Typique de la variété (brillante si variétal)	-Typique de la variété	
. Défauts		-Légers défauts forme -Petites plages blanc -1/10	-Défauts forme -Plages blanc (- 1/5)
-Terre	-Très légères alt superf. -Exempte	-Légères pressions superf. -Pratiquement exempte	-Légères meurtris sèches -Légères traces
<b>III - CALIBRAGE</b>			
Calibre minimal (sauf fraises des bois)	25 mm	18 mm	
<b>IV - TOLERANCES (nombre ou poids)</b>			
. Qualité	5 % mais conf. à I ou ses tolérances (2% tarés)	10 % mais conf. à II ou ses tolérances (2 % tarés)	10 % (également aux caract. mini sauf pourriture et altér. graves -2 % tarés-) 10 %
-Calibre	10 %	10 %	
<b>V - EMBALLAGE ET PRESENTATION</b>			
. Homogénéité et régularité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- origine</li> <li>- variété</li> <li>- qualité</li> <li>- maturité, coloration et calibre très homogène en EXTRA (sauf fraises des bois)</li> <li>- calibre moins homogène en I</li> </ul>		
. Conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fardage interdit</li> <li>- protection convenable du produit</li> <li>- matériaux et papiers neufs et non nocifs (indications commerciales autorisées)</li> <li>- colis exempts de corps étrangers</li> <li>- présentation particulièrement soignée en catégorie "EXTRA"</li> </ul>		
<b>VI - MARQUAGE</b>			
. Identification	Oui	Oui	Oui
. Nature produit		si non visible de l'extérieur. variété facultative	
. Origine	Oui	Oui	Oui
. Catégorie	Oui	Oui	Oui